

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que:

Le conseil de cette municipalité, à une séance tenue le 3 décembre 2019, a approuvé le règlement numéro 439 qui a pour titre :

« Règlement 439 modifiant l'étendue de la zone 238 R, créant la zone 240 R et modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n°60 »

Que ce règlement a reçu l'approbation du Conseil de la MRC de Bellechasse le 11 décembre 2019.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé au 134 rue Principale, Saint-Anselme, aux heures normales de bureau.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Anselme ce 7^e jour du mois de janvier 2020.



Stéphanie Bélanger
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à Saint-Anselme certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 7^e jour du mois de janvier 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de janvier 2020.



Stéphanie Bélanger
Secrétaire-trésorière adjointe

1950
[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

